



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

St-Légier, le 28 novembre 2013

Préavis N° 21/2013 concernant le règlement communal sur la collecte et l'évacuation des eaux et détermination de la taxe d'utilisation

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 25 novembre 2013 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N°21/2013,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Approuver la refonte du règlement communal du 24 avril 2006 sur la collecte et l'évacuation des eaux usées et claires ;
- Valider la proposition de considérer les acomptes perçus pour les années 2010 à 2013 comme valant taxation définitive.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 25 novembre 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

Anne Morier



La secrétaire

Chantal Colagioia